



Je souhaite obtenir un certificat de non gage

Depuis le 6 novembre 2017 toutes vos démarches liées à l'immatriculation des véhicules sont dématérialisées.

Les services de la Préfecture ne délivrent plus de certificats de situation administrative dits « certificats de non-gage »

où faire ma demande ?

Sur le site www.service-public.fr

rubrique « carte grise » « obtenir un certificat de non gage »

Si votre véhicule **n'est pas gagé** vous **obtiendrez immédiatement** un certificat de situation administrative simple.

Si votre véhicule **est gagé** vous devez demander un certificat de situation détaillé en vous **créant un compte sur le site de l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>)**

Connectez-vous avec des identifiants FRANCE CONNECT (identifiant et mot de passe de vos comptes impôts ou AMELI ou La Poste).

Sélectionnez « je souhaite faire une autre demande », catégorie « obtenir un justificatif » sous-catégorie « certificat de situation administrative détaillée ». L'envoi du CSAD se fera via le compte que vous aurez créé. Son obtention n'est pas immédiate.

Une question sur les démarches d'immatriculation ?

Rendez-vous sur le site internet : www.ants.interieur.gouv.fr ou contactez le 34 00